



Priorité achat bien divorce

Par paulbou

Bonjour,

Madame a obtenu la jouissance de notre maison à titre gratuit pendant 1 an, et est toujours dedans après ces 1 an (maison = siège social de son entreprise et un enfant autiste de 29 ans (de sa 1ère union) qui n'est plus domicilié dans cette maison mais qui y revient tous les 15 jours), est-elle prioritaire sur le rachat (je détiens 55% de cette maison) ?
Merci par avance pour cette information

Par ESP

Bonjour

Je vous conseille de voir votre avocat..

- pour l'indemnité d'occupation à réclamer à madame.
- Pour la préparation de la demande judiciaire de partage.

Par AGeorges

Bonjour Paulbou,

La réponse à votre question est OUI, si vous voulez vendre vos parts, à titre d'indivisaire. Il s'agit du droit de préemption.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006432469]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006432469[/url]

Si vous souhaitez AUSSI acheter ses parts, il y a désaccord et il faudra passer par un partage judiciaire.